



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4261

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4261**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de communauté sont mis à la disposition du public.

Le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 précise qu'il est présenté de la même manière un rapport pour le service public de l'assainissement.

Le Conseil municipal de chaque commune membre est destinataire des rapports annuels adoptés par la Communauté urbaine de Lyon.

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret susvisé.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2012 dans le cadre de contrats d'affermage, par 3 sociétés, Véolia-Compagnie générale des eaux, la Lyonnaise des eaux (ex SDEI) et S2G Société des Eaux Givors Grigny, et par le SIEVA (Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues) dans le cadre de conventions d'exploitation pour les communes de Lissieu et la Tour de Salvagny.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Communauté urbaine de Lyon en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2012 par les 4 exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Au 1^{er} janvier 2013, année de publication du rapport, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, hors abonnement, défini aux contrats, s'établit à 1,1531 € HT. Ce tarif est issu de la révision quinquennale des contrats d'affermage qui a pris effet au 1^{er} janvier 2008 et qui s'est traduite pour l'utilisateur par une baisse de 0,285 € par mètre cube, actée par avenant n° 16 aux contrats d'affermage. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 132,05 € TTC, soit 2,2009 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5% sur l'ensemble de ces postes).

L'exploitation du service d'assainissement collectif

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie par la Communauté urbaine. Seule la commune de Givors, intégrée à la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2007, voit le service d'assainissement exploité sur son territoire par le biais d'un contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux (ex SDEI), la Communauté urbaine étant maître d'ouvrage et autorité organisatrice du service.

Ce service est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Communauté urbaine sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de tout autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1^{er} janvier 2013, année de publication du rapport, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,9310 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 70,77 € TTC, soit 1,1795 € TTC par mètre cube (TVA à 7% sur l'ensemble des postes).

En cumulant part eau potable et part assainissement, le prix du mètre cube d'eau potable consommé et rejeté à l'égout public pour un abonné des services d'eau et d'assainissement de la Communauté urbaine s'établit donc, au 1^{er} janvier 2013, année de publication du rapport, à 3,3804 € TTC, abonnement, tous prélèvements et taxes compris, et la facture semestrielle de référence s'élève à 202.82 € TTC.

Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est en charge des contrôles de conception et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif créées ou existantes sur le territoire de la Communauté urbaine.

Au 1^{er} janvier 2013, année de présentation du rapport, les taux de la redevance (nets de taxes) pour l'assainissement non collectif facturés pour ces actions s'élèvent à :

- 142,32 € pour la redevance de contrôle des installations existantes,
- 100,81 € pour la redevance de conception des nouvelles installations,
- 182,64 € pour la redevance de contrôle de réalisation des nouvelles installations,
- 284,64 € pour la pénalité applicable en cas de manque d'entretien ou mauvais fonctionnement des installations existantes.

En 2012, les produits encaissés au titre de ces redevances facturées à l'usager se sont élevés à 77 946 €. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a, par ailleurs, attribué 11 752 € de primes à la Communauté urbaine pour les contrôles d'installations existantes.

La Communauté urbaine a poursuivi, en 2012, sa politique d'investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Les investissements financés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont détaillés dans ce rapport. Le programme d'investissements de la Communauté urbaine pour 2012 s'inscrit dans le cadre du plan de mandat.

Investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2012, la Communauté urbaine a, dans le cadre du budget annexe des eaux, réalisé pour 10,851 M€ TTC d'études et de travaux, dont 7,315 M€ TTC au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux de proximité, 1,342 M€ TTC au titre de la sécurité de la ressource et 2,089 M€ TTC au titre de la sécurité de la distribution.

Les dépenses, en 2012, ont concerné notamment la poursuite des programmes pour la suppression des branchements en plomb pour 0,909 M€ TTC, la pose de clapets anti-retour et dispositifs anti-pollution pour 0,487 M€ TTC et la réalisation du programme annuel de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux d'eau potable de proximité pour 5,731 M€ TTC, 1,584 M€ TTC étant consacrés à la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes.

En 2012, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,458 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Communauté urbaine.

Parmi les principales opérations menées sous maîtrise d'ouvrage communautaire on peut citer :

- la pose de débitmètres sur les puits du champ captant de Crépieux Charmy,
- les investissements réalisés sur le système de télégestion eau potable,
- les investissements pour compléter les données du système d'informations géographique,
- des bilans et diagnostics des différents captages et nappes et divers travaux de maintenance et sécurisation des champs captants.

Enfin, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement les fermiers ont dépensé :

- 4,676 M€ HT soit 5,592 M€ TTC en renouvellement de réseaux de divers diamètres,
- 11,562 M€ HT soit 13,828 M€ TTC en renouvellement d'équipements et branchements.

Ainsi, ce sont 30,243 M€ TTC d'investissements réalisés par les fermiers ou la Communauté urbaine sur les réseaux et installations du service public d'eau potable communautaire.

Investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2012, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Communauté urbaine a réalisé pour 52,144 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public selon le détail ci-dessous :

Les réseaux d'assainissement collectif : 22,662 M€ HT

En 2012, 22,662 M€ HT ont été consacrés à la construction et à l'amélioration des réseaux d'assainissement collectif dont :

- 8,693 M€ HT au titre des programmes de réseaux annuels de proximité,
- 0,854 M€ HT pour la reconstruction du collecteur de l'Yzeron,
- 3,470 M€ HT pour la reconstruction du réseau et du bassin dessableur du secteur Eglantines à Lyon 9^{ème},
- 0,364 M€ HT pour la rénovation ou la construction des stations de relèvement intégrées au réseau,
- 9,281 M€ HT pour la réalisation de réseaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou structurantes répartis sur plus de 60 opérations spécifiques,
- 3,099 M€ HT ont été consacrés à la construction des branchements permettant de raccorder de nouveaux usagers du service au réseau d'assainissement collectif.

Les 11 stations d'épuration communautaires : 24,854 M€ HT

En 2008, avaient été attribués les marchés pour la conception et la réalisation de la station d'épuration de la Feyssine à Vaulx en Velin et Villeurbanne et le marché de travaux pour la remise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons. 2009 a été la première année pleine de réalisation de ces travaux, opérations majeures du plan de mandat pour le respect des prescriptions de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Les opérations se sont poursuivies en 2012 pour un achèvement effectif et une mise en service après les périodes contractuelles d'essais, de contrôle et de réception.

Respectivement, 9,127 M€ HT et 1,290 M€ HT ont été payés en 2012 sur ces 2 opérations majeures.

De plus, 3,078 M€ HT ont été consacrés à la rénovation, l'amélioration ou l'extension de la station d'épuration de Neuville sur Saône/Fleurieu sur Saône, 2,316 M€ HT pour la station de Neuville sur Saône/Genay, 3,965 M€ HT pour la station de Meyzieu et 1,012 M€ HT à la suppression de la station d'épuration de Limonest et au raccordement de ses effluents sur le bassin versant de la station d'épuration de Pierre Bénite, 0,698 M€ HT pour la modernisation de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or.

Ces dernières opérations permettront, après les usines de Pierre Bénite et Jonage, d'atteindre la conformité aux normes européennes de rejet sur l'ensemble des stations d'épuration de la Communauté urbaine.

Compte tenu de divers travaux d'amélioration et renouvellements ponctuels réalisés sur les autres stations d'épuration communautaires, pour 3,368 M€ HT, ce sont 24,854 M€ HT qui auront été investis sur ces 11 installations communautaires en 2012.

1,529 M€ HT ont été consacrés à diverses études, acquisition de matériels et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'informations géographiques).

En 2012, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 5,964 M€ de financements pour l'ensemble de ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration, sous forme de subventions à la Communauté urbaine.

Les faits marquants de l'année 2012 dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

La triple certification de la direction de l'eau de la Communauté urbaine

En 2011, la Communauté urbaine a obtenu la triple certification qualité ISO 9001, environnement ISO 14001 et sécurité OHSAS 18001 pour toutes ses activités et sites, c'est-à-dire sur la gestion intégrée du cycle urbain de l'eau sur 58 communes de la Communauté urbaine. Cette triple certification a été renouvelée en 2012.

Eau Potable

2012 a vu l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur les communes de Givors et Grigny à la SAUR S2G à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 2 février 2015 date d'échéance commune des trois contrats de l'affermage du service.

En 2012 la Communauté urbaine a poursuivi les études et analyses préparatoires à l'achèvement des contrats d'affermage du service de production et distribution d'eau potable en février 2015, afin de définir en vue de cette échéance les grands principes et modalités d'organisation et de gestion du futur service public de l'eau.

Lors de son Conseil du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine a délibéré pour décider du renforcement de l'autorité organisatrice du service responsable et garante d'un service de qualité et durable.

Une délibération a également décidé du principe du recours à une délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire à l'exception des communes de Marcy l'Etoile, Solaize, La Tour de Salvagny et Lissieu et les caractéristiques de principales prestations que devra assurer le délégataire.

D'autre part suite au choix de la Communauté urbaine d'un gestionnaire unique pour l'ensemble du service, le Conseil a décidé de prononcer la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession pour la construction et l'exploitation de l'usine de production d'eau en secours de La Pape à effet au 1^{er} février 2015.

Enfin, une convention a confié à compter du 1^{er} janvier 2012, au Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (SIEVA) l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de la Tour de Salvagny suite à l'intégration de la commune au service communautaire d'eau potable.

Assainissement

L'année 2012 a permis de prendre la pleine mesure du fonctionnement de la station d'épuration de la Feyssine et de lever les principales réserves émises lors de la réception.

La construction de la station d'épuration de Neuville sur Saône/Genay a débuté en 2012. La filière de traitement temps de pluie a été mise en service sur la station d'épuration de Meyzieu fin 2012 et la deuxième file biologique de la station de Neuville sur Saône/Fleurieu sur Saône a été mise en service en juin 2012.

Le règlement d'assainissement a fait l'objet en 2012 d'une révision partielle concernant les conditions et modalités d'admission des effluents industriels dans les réseaux et installations communautaires.

Une large réflexion et concertation a été conduite en 2012 afin d'adapter et de refondre le règlement d'assainissement collectif en 2013 en intégrant notamment un nouveau mode de calcul du coefficient de pollution et diverses dispositions législatives et réglementaires nouvelles ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.